

Fiche 1.1

Les principes d'utilisation des flèches lumineuses de rabattement et d'urgence

1. Contexte

Suite à la diffusion en 2011 du guide de la DIR Ouest « Signalisation temporaire sur routes à chaussées séparées - Modes opératoires de pose et dépose de balisage », aux retours des formations « Quapodes » et face au nombre d'accidents, dont un mortel, il est apparu utile de rendre facilement accessibles quelques principes généraux et simples de signalisation des chantiers.

La démarche d'élaboration de la plaquette « 4 pages » de la DIR Ouest a démarré en mai 2012 pour aboutir à sa diffusion en juillet 2012.

2. Méthode d'élaboration

La production de la plaquette s'est appuyée sur le travail opéré par le groupe à l'origine de l'élaboration du guide DIR Ouest de 2011 cité ci-avant, réunissant opérateurs de terrain, services du siège et encadrement intermédiaire. Pour en accélérer la diffusion, le projet de plaquette a été soumis aux chefs de districts, qui ont eux même procédé à des consultations internes (formateurs Quapodès du district, ...) puis validé et diffusé à l'ensemble des agents.

3. Méthode de diffusion et d'appropriation

La plaquette a fait l'objet d'une diffusion systématique en deux temps :

- présentation par les chefs de districts aux Chefs de CEI en réunion d'encadrement du district
- présentation par les chefs de CEI aux agents lors d'une demi-journée spécifique tenue dans chacun des 27 CEI.

Elle fait maintenant l'objet d'une présentation lors des formations « Quapodes ».

La fiche est disponible sur l'intranet de la DIR Ouest et des exemplaires papier ont été diffusés en nombre dans chaque district afin que chaque agent puisse se l'approprier. Consigne a été donnée d'en conserver un exemplaire en permanence dans la boîte à gants de chaque véhicule appelé à participer à une opération de balisage.

4. Méthode d'évaluation

L'évaluation se fait au travers des questions des districts et CEI pour la mise en œuvre, notamment lors des débats pendant les formations « Quapodes », de retours d'expérience spécifiques, et lors des visites de terrain par le chargé de contrôle et assistance chantiers du Pôle exploitation et sécurité routière.

5. Production réalisée

La production consiste en une fiche réflexe « 4 pages » diffusée par une note de la direction demandant sa diffusion et son explication à tous les agents et demandant en parallèle la mise en place des repérages « Visuline » des zones d'ombre sur le terrain.